

# L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 9, numéro 17

9 octobre 2024

## Séance du conseil municipal pour octobre

La prochaine séance régulière du conseil municipal aura lieu le **jeudi 24 octobre** à 19 heures.

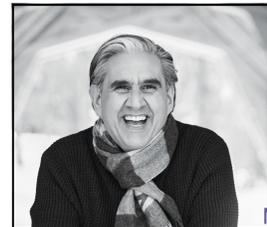
## Bingo de la Fadoq

Au centre communautaire le **dimanche 3 novembre**, ouverture des portes à 12 h 30, bingo à 13 h. **Bienvenue à tous!**

## Spectacle de Noël pour les membres Fadoq

Nostalgia Noël avec Marc Hervieux au Théâtre du Palais municipal à la Baie le jeudi 12 décembre à 19 h 30. Départ en autobus de l'église de Lac-Bouchette à 17 h 30.

Coût : 55\$ non-remboursable, le prix comprend: le spectacle, le transport en autobus et le pourboire pour le chauffeur. Il est obligatoire d'être membre FADOQ (carte en règle).



Date limite d'inscription et de paiement: le dimanche 3 novembre (paiement à la salle communautaire de 11 h 30 à 12 h 30 soit avant le bingo)

Personne à contacter pour l'inscription et le paiement :  
→ Mme Nathalie Savard au 418 618-7964

***Bienvenue à tous les membres!***

*Prenez bonne note qu'il y aura collecte de denrées non périssables ou dons en argent amassés par l'organisme La Moisson. Apportez vos denrées au départ à l'autobus, il y aura un endroit prévu à cet effet.*

## Séance d'information: les défis du logement

 Vous êtes préoccupés par les défis du logement? Saviez-vous que vous pouvez faire partie de la solution? Citoyens, entrepreneurs et promoteurs, participez à cette séance d'information pour mieux comprendre les enjeux spécifiques à votre municipalité. Découvrez des initiatives variées, allant de projets à petite échelle jusqu'à des solutions plus ambitieuses, afin de contribuer à l'augmentation de l'offre de logements.

C'est le **jeudi 7 novembre à 18 h 30** au centre communautaire de Lac-Bouchette.

Votre implication est précieuse pour bâtir l'avenir de notre communauté. 

# Les Fermières vous informent...

La prochaine réunion sera le vendredi 18 octobre à 13 h à notre local (école primaire).

Bienvenue aux membres et non-membres. N'hésitez pas à « Aimer » notre page Facebook soit **cfqlacbouchette** afin de surveiller les prochaines annonces d'activités ou autres événements.

Prochain marché de Noël: le samedi 9 novembre et le dimanche 10 novembre de 10 h à 16 h à notre local .

Bienvenue à toute la population!

## Souper Méchoui le 16 novembre à 17 h 30

C'est à la salle communautaire de Lac-Bouchette et dans le cadre de la journée du chasseur, invitation à toute la population pour le souper méchoui préparé par M. Mario Mailloux, traiteur.

Carte en vente à 25\$.

Pour information ou achat de cartes pour le souper:

Mme Doris Gauthier au 418 348-1171 ou M. Jacques Bernier au 418 348-6852

## Avis public rôle triennal 2<sup>e</sup> année



**MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**  
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC RÔLE TRIENNAL 2<sup>e</sup> ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lac-Bouchette, pour le 2<sup>e</sup> exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2025, est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 297, rue Principale en date du 7 octobre 2024.

Ledit rôle peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 2<sup>e</sup> exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de Lac-Bouchette qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la date de la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2<sup>o</sup>, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée « **Demande de révision du rôle d'évaluation foncière** ». Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Domaine-du-Roy.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.
- Être déposée à la MRC du Domaine-du-Roy sise au 901, boulevard St-Joseph à Roberval (Québec) G8H 2L8 ou de toute autre manière prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Da le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Lac-Bouchette ce 7<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt-quatre.